



193159 - Ils ont réparti l'héritage de leur père à l'exception d'une maison.. Comment la répartir alors que certains héritiers sont déjà morts?

question

Un homme meurt et laisse un héritage. Ses héritières exclusives sont: sa mère et ses sept sœurs germaines. Elles se sont réparties la succession à part une maison.

Première question: Comment répartir la maison entre elles? Il faut savoir que la mère est morte et trois des sœurs l'ont suivie plus tard. Les fils des défuntes sœurs ont ils une part à hériter de la maison? Ont il encore une part de l'héritage de la mère de leurs mères?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La maison est à répartir comme suit:

Premièrement, la maison est à répartir à tous les héritiers: la mère, les sept sœurs, comme si elles étaient encore vivantes.

Deuxièmement, chacune des filles encore vivantes reçoit sa part. Quant aux défuntes filles c'est leurs héritiers légaux, leurs enfants et d'autres, qui recevront leurs parts.

Troisièmement, reste la part de la maison qui revient à la défunte mère. Cette part est à répartir à ses héritières légales que sont ses filles, mortes et vivantes, si elle est morte avant ses filles. Si une partie de celles-ci est morte avant leur mère, l'héritage de la mère revient aux filles vivantes.

Nous ne vous en conseillons pas moins de présenter la question au plus proche tribunal religieux afin qu'il procède à la vérification des choses auprès de vous et fasse répartir la succession conformément à la Charia.



Allah le sait mieux.